

## AVANTAGES et INCONVÉNIENTS

### de la mise en œuvre de la PROCÉDURE de DÉCLARATION DE PARCELLE EN ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE



- ▶ Si la commune a un projet d'aménagement, elle peut entrer en possession du bien par la voie d'une acquisition simplifiée et faire cesser l'état d'abandon.
- ▶ La procédure d'acquisition publique est plus rapide que l'expropriation de droit commun.
- ▶ Elle évite, dans une certaine mesure, d'engager une procédure de mise en sécurité sur les immeubles (multiplication des arrêtés) et les dépenses qui y sont liées.



Elle nécessite d'identifier les propriétaires/héritiers, ou tout du moins de pouvoir justifier des recherches entreprises pour les identifier.



Toutefois, si la parcelle (bâtie) présente un danger pour la sécurité publique, sa mise en sécurité reste prioritaire (engagement d'une des procédures du CCH).